Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-200008423-20231128-AD_2023-030-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/12/2023
Publication : 06/12/2023

S.I.S.A.R.C.
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc
en Combe de Savoie

DECISION
2023-030

Objet : Délégation de fonctions à Monsieur Olivier THEVENET, Vice-Président

Le Président du Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Procès-Verbal de l'installation du Conseil Syndical, de l'Election du Président et des Vice-Présidents en date des 29 juillet 2020 et 11 octobre 2023,

Vu la délibération n° 3 en date du 11 octobre 2023 portant sur l'élection du 1er Vice-Président,
Vu la délibération n° 8 en date du 29 juillet 2020 portant délégations au Président,

DECIDE

Article 1 : Il est donné délégation à **Monsieur Olivier THEVENET, Vice-Président** pour assurer *les relations avec le Conseil Départemental de la Savoie.*

Article 2 : **Monsieur Olivier THEVENET** pourra, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Président, prendre toute décision et signer tout courrier et document administratif portant sur l'objet de l'article 1.

Article 3 : Les actes signés au titre des articles 1 et 2 devront porter les nom, prénom, qualité et mention de la délégation. S'il s'agit d'un arrêté, la présente délégation sera mentionnée dans les visas.

Article 4 : Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin de fonction de **Monsieur Olivier THEVENET**.

Article 5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés, transmis au représentant de l'Etat, au trésorier du SISARC, publié au recueil des actes administratifs, affiché et notifié à l'intéressé.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun 38 000 Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Albertville, le 28 novembre 2023

François RIEU

Président du SISARC

Notifié le :
Le Vice-Président :

S.I.S.A.R.C.
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie